Envoyé en préfecture le 20/04/2022 Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le 20/04/2022

ID: 007-250700770-20220419-CS202204001-DE

Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 19 avril 2022

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni dans la salle des fêtes des Salelles le dix-neuf avril 2022, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 12 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Date de l'affichage : 12 avril 2022

Nombre de membres présents : 12

Etaient présents: MERCIER Jean-Claude, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, GIRARD Hervé, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, ROGIER Olivier, FAUCUIT, Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert.

Etaient excusés: PASCAL Florent (pouvoir à Hervé GIRARD), ECLERCY Bernard (pouvoir à Jean-

Claude MERCIER), AUBERT Julien, GOUNON Lauriane.

Etaient absents: TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique, PRADIER Éric.

Assistait à la réunion : Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Christian MANIFACIER

Objet : Vote du compte administratif conforme au compte de gestion du budget principal 2021

CS202204001

Le Président donne la parole à Mr DEWEZ RICHON, directeur du SISPEC afin qu'il expose le Compte administratif 2021. Mr DEWEZ RICHON précise qu'il est en total concordance avec le Compte de Gestion du percepteur.

Celui-ci fait état des résultats suivant :

- '2 196 302,85 € en recettes et 2 160 867,65 € en dépenses d'exploitation dégageant ainsi un excédent de 35435,20 €
- 1 217 947,66 € en recettes et 1 706 044,06 € en dépenses d'investissement dégageant ainsi un déficit de 488 096,40 €
- 114 086,54 € en dépenses et 647 652,00 € en recettes de restes à réaliser en investissement à reporter sur le prochain budget.

Mr Le Président est invité à quitter la salle.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,

APROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2021 qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion du percepteur.

et TRANSMET à Monsieur le Sous-préfet de LARGENTIERE, la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Yang, L'EAU

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL S.I.S.P.E.C.